

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
19	15	19		

	DATE DE LA CONVOCATION	
SS 55- 11-	28/03/2024	CONTRACT OF STREET
	28/03/2024	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE DEUX AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

<u>Etaient présents</u>: M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSETTE à Mme Alexandra MORAND Mme Patricia PIERREDON à Mme Sabine SERRANO Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à M. Alexandre SENERS Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

N° 2024-022 : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 MARS 2022 INSTAURANT ET FIXANT LES MODALITE D'EXECUTION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP (IFSE+CIA)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations n° 2022-014 du 30 mars 2022 et n° 2022-024 du 12 mai 2022 a été instauré les modalités d'exécution du régime indemnitaire RIFSSEP (IFSE+CIA).

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'une part de compléter lesdites délibérations comme suit :

Catégories B

Techniciens territoriaux		Montants annuels	
Groupes de fonctions	Emplois	Montant maxi IFSE (plafond)	Plafond du CIA
Groupe B1	Direction de la structure / responsable de plusieurs services	19 660 €	2 680 €
Groupe B2	Adjoint au responsable de structure, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs services	18 580 €	2 535 €
Groupe B3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, gestionnaire	17 500 €	2 385 €

et d'autre part d'étendre l'attribution dudit régime indemnitaire aux agents contractuels de droit public occupant des emplois similaires à ceux des fonctionnaires territoriaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET), décide

D'ACCEPTER la complétude comme sus indiqué, de la délibération n° 2022-014 du 30 mars 2022 portant instauration et modalité d'exécution du régime indemnitaire RIFSSEP (IFSE+CIA), à compter du 15 avril 2024.

PREND acte que les autres dispositions de la délibération n° 2022-014 du 30 mars 2022 et n° 2022-024 du 12 mai 2022 restent inchangées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire /

Pour extrait conforme Le Maire Fabrice FOURNIER

Délibération n° 2024-022 page 1/1 Publiée le 03/04/2024

Selon l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16, Av. Feuchères à NÎMES, dans le délai de deux mois suivant sa publication en mairie ou sa notification.